

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion.

Établissement déposant : Université de Bretagne occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence d'*Administration publique* (LAP) est un diplôme national proposé en général dans les Instituts d'administration publique (IPAG) depuis 1985 et par certaines facultés de Droit. Elle est ouverte en troisième année de licence (L3) et veut donner avant tout à des candidats aux concours administratifs les compétences et les outils pour les réussir. Mais la formation se veut en même temps diplômante et ouverte à des poursuites d'études comme elle se veut aussi professionnalisante. Avec le temps, la LAP est devenue une porte d'accès vers d'autres études et la mise en place du cursus licence-master-doctorat (LMD) a amplifié ce phénomène, avec la possibilité d'acquérir des modules dans d'autres formations ou encore avec tous les mécanismes de tutorat ou autres mis en place pour favoriser la réussite.

Le cursus de la LAP proposée par l'IPAG de l'UBO comprend les matières spécifiques de préparation aux concours, à savoir la culture générale, la note de synthèse et l'exercice de grand oral. Le droit public est présent par des enseignements de droit constitutionnel, de droit administratif, de finances publiques, de droit communautaire. Certains concours comportant des connaissances en droit civil, il est prévu un enseignement dans cette matière. Enfin, quelques autres matières sont incorporées, telles « les questions d'actualité », l'anglais ou l'informatique.

Une fois titulaires de la licence d'*Administration publique*, les étudiants peuvent poursuivre leur parcours universitaire en master.

Synthèse de l'évaluation

L'IPAG de l'UBO est investi de la mission de préparation aux concours administratifs des trois fonctions publiques : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Sa pertinence se justifie par l'éloignement, les IPAG les plus proches, ceux de Rennes et de Poitiers et de l'Université de Vannes (Bretagne Sud) n'ayant pas un éventail aussi large.

Pour assurer l'encadrement du diplôme, la formation ne dispose que d'un personnel assez réduit de 14 personnes : 4 enseignants-chercheurs, 1 professeur associé à temps partiel (PAST), 9 enseignants professionnels dont 5 professeurs certifiés travaillant au Rectorat de Rennes, 2 enseignants de l'Ecole supérieure des affaires de Bretagne, 1 professionnel de la Caisse de Prévoyance et 1 directeur d'études d'une institution privée. Une seule est donc véritablement rattachée à l'IPAG tandis que toutes les autres ont d'autres attaches ; la moitié du personnel n'appartient pas à l'Université, ce qui n'est pas de nature à permettre un encadrement permanent satisfaisant.

Le recrutement des étudiants est très ouvert. Ceux-ci proviennent de toutes les formations en lettres et sciences humaines de l'UBO (droit, lettres, psycho-sociologie) et même de filières scientifiques, en passant par les brevets de technicien supérieur (BTS) et les diplômes universitaires de technologie (DUT). Vue la nature du diplôme, il n'est pas aberrant qu'il n'y soit pas cultivé une politique de passerelles. La licence est cependant très ouverte à l'international en accueillant des étudiants étrangers en nombre, venant aussi bien du Mexique que de la Thaïlande et de l'Allemagne et en y envoyant les siens.

L'évaluation des étudiants relève des méthodes classiques, telles que les examens écrits ou oraux de fin de semestre, avec une session de rattrapage. Vues les origines très diversifiées des étudiants, il peut regretter le fait qu'il ne soit nullement prévu des cours de mises à niveau surtout pour les étudiants qui arrivent dans la formation en ayant aucune connaissance juridique puisqu'elle peut accueillir des étudiants provenant d'histoire, de géographie, de philosophie, ou autres. L'inexistence d'un enseignement dématérialisé pour les publics qui auraient des difficultés à suivre des cours en présentiel est une autre lacune.

L'équipe pédagogique joue le rôle, amoindri certes, de conseil de perfectionnement. L'éloignement d'un certain nombre d'enseignants n'empêche pas, selon le dossier d'autoévaluation, les discussions régulières entre enseignants, ce qui semblait suffire et tenir lieu de réunions pédagogiques jusqu'à ce qu'il soit décidé de mettre en place un conseil de

perfectionnement. Le dossier n’informe cependant pas assez sur les résultats obtenus par les étudiants qui poursuivent en première (M1) et deuxième année (M2) de master car ils n’auront pas suivi certains enseignements majeurs de troisième année de la licence de *Droit*, tels les cours de libertés publiques, de fiscalité ou de droit international public.

Par ailleurs, alors qu’il s’agit de préparer aux concours administratifs, ni l’administration d’Etat ni l’administration des collectivités territoriales ne sont représentées parmi ce personnel d’enseignants. C’est là certainement une faiblesse, aggravée par le fait que la majorité des enseignants ne sont pas rattachés directement à l’IPAG.

Points forts :

- La situation géographique de la licence. Il s’agit d’un diplôme et d’une préparation aux concours administratifs de proximité.
- L’accès à la formation étant très ouvert, celle-ci « offre à chacun sa chance » de préparer un concours ou de poursuivre ou de reprendre des études.
- L’ouverture de la formation à l’international est forte en accueillant des étudiants internationaux.

Points faibles :

- L’absence de dispositif de mise à niveau face à la diversité des entrants dans la formation.
- Le dossier n’informe pas suffisamment sur les poursuites d’études.
- L’absence d’un enseignement dématérialisé en direction de publics qui auraient des difficultés à suivre des cours en présentiel.
- Tout en préparant aux concours administratifs, la formation ne forme à aucun métier dans la fonction publique en particulier.

Recommandations :

- Dans la mesure où la formation accueille des étudiants étrangers, il serait bon de leur donner une initiation à l’histoire et à la culture administratives françaises.
- Afin d’aider les étudiants qui souhaiteraient une poursuite d’études, il pourrait être organisé un système d’options sur un certain nombre de matières de droit, étudiées en troisième année de licence de *Droit*.
- Il peut aussi être suggéré que la *LAP* organise du soutien pour les étudiants admissibles aux concours qui pourrait se traduire par des simulations de grands oraux devant des jurys.
- Justifiée par sa localisation géographique à Brest, la *LAP* pourrait fonder encore plus son existence sur des méthodes pédagogiques innovantes, en particulier en matière de carrières publiques. Ainsi, il pourrait être proposé aux étudiants d’apprendre un métier précis de l’administration, par exemple la comptabilité publique, les marchés publics ou la gestion de la paie dans une mairie, etc.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L’objectif principal étant de préparer aux concours administratifs, la construction du cursus répond bien aux objectifs. Les matières inscrites dans les enseignements sont celles qui sont prévues à cet effet et que l’on retrouve dans la plupart des concours, avec de la culture sur les institutions publiques françaises et européennes, une culture générale, des mises en situation à travers l’apprentissage au grand oral. La formation est composée d’un tronc commun ; elle se décline en deux semestres (ce qui répond sans doute à l’impératif du schéma national, mais ne correspond pas forcément au rythme selon lequel les concours sont organisés). Le second objectif est de permettre l’éventuelle poursuite d’études, vers des</p>
---	--

	<p>masters de droit public en général. Les enseignements reçus en <i>LAP</i> risquent de ce point de vue de montrer très vite leur limite puisque certains enseignements de troisième année de <i>Droit</i> auront été totalement occultés.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La localisation géographique de l'UBO fait de la <i>LAP</i> une opportunité pour la formation des futurs agents publics dans la zone. En effet, que ce soit par rapport aux universités de Rennes ou de Nantes, les distances sont comprises entre 250 et près de 300 km. Sans sa présence, la zone pourrait être considérée comme « un désert » qui n'offre pas de possibilité de se préparer aux concours dans un environnement immédiat.</p> <p>Par rapport à la formation de Rennes, celle de Brest essaie d'être généraliste, la première s'étant davantage spécialisée dans la préparation des concours de la fonction publique hospitalière. Par ailleurs, l'IPAG de Brest entretient une collaboration avec l'Institut régional d'administration (IRA) de Nantes puisqu'il participe à la Classe préparatoire de cet institut. On observe ainsi davantage de complémentarités que de concurrence.</p> <p>Enfin, par rapport à son environnement immédiat, la formation de l'IPAG de l'UBO accueille des étudiants provenant d'autres composantes de l'Université, des Unités de formation et de recherche (UFR) de Lettres, de l'Institut universitaire de technologie (IUT) ou des BTS désireux soit de se réorienter, soit de préparer des concours administratifs.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Comme l'indique le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique, le nombre d'enseignants est finalement restreint et seul l'enseignant de finances publiques appartient à l'IPAG lui-même, tous les autres proviennent des autres Unités de formation et de recherche (Droit, Lettres, Sciences) ou de structures extérieures à l'Université. Il n'existe donc pas un vivier qui réfléchit de façon spécifique aux problèmes de la <i>LAP</i>. Malgré tout, le rapport d'autoévaluation souligne la proximité qui existe entre étudiants et enseignants, les seconds étant très attentifs aux sollicitations diverses des premiers. Les échanges sont quotidiens, ce qui expliquerait le faible nombre de réunions pédagogiques.</p> <p>Cette équipe pédagogique fait la part belle aux professionnels de l'enseignement et comporte peu d'administratifs à proprement parler ; et même ceux qui sont présentés comme des professionnels sont des enseignants professionnels détachés au rectorat de Rennes. Il ne faut pas en déduire que la formation serait moins bonne ou moins complète.</p> <p>Malgré cela, les étudiants satisfaits ne réclament pas davantage de professionnels de terrain.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>On observe une progression régulière des effectifs depuis 2011, passant de 73 à 88 étudiants. Cependant, faute de statistiques précises, se pose la question de la place des étudiants entrant sur validation des acquis de l'expérience (VAE) de façon régulière (elle apparaît importante, puisque le nombre d'entrants en reprise d'études ou en formation continue est passé de 8 à 16, ce qui semble supérieur à la moyenne nationale) et de celle des étudiants étrangers, venant du Mexique ou de Thaïlande en particulier ou d'Europe (Allemagne).</p> <p>Quant aux taux de réussite au diplôme, ils se sont situés durant les quatre dernières années entre 69,23 % et 84,50 %, ce qui est un bon résultat, compte tenu de l'hétérogénéité des origines pédagogiques des étudiants et du fait que certains étudiants arrivent dans la formation sans avoir jamais fait de droit.</p> <p>Cependant, la formation comprenant également une dimension de préparation aux concours administratifs, on aurait souhaité pouvoir disposer de statistiques relatives aux succès aux concours, mais cela aurait supposé un suivi des étudiants après qu'ils ont quitté l'IPAG, car en réalité l'année de licence ne sert qu'à acquérir la méthodologie des concours et c'est seulement l'année suivante que les étudiants s'y présentent ; rare sont ceux qui le font dans l'année du diplôme. Et cela rappelle la disjonction qu'il y a entre la préparation aux concours et le moment où on les passe.</p>

Place de la recherche	<p>Ce n'est pas le rôle de la <i>LAP</i> d'initier à la recherche, encore que les fonctionnaires d'aujourd'hui doivent être préparés à l'exercice de « veille juridique ».</p> <p>Evidemment les étudiants bénéficient des recherches que font leurs enseignants et enseignants-chercheurs dans les laboratoires auxquels ils participent, que ce soit le Centre de recherches administratives (CRA), le Centre de recherches bretonnes et celtiques (CRBC) ou l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).</p> <p>Dans la mesure où le rapport d'autoévaluation indique que la majorité des étudiants s'orientent en M1, la recherche devrait pouvoir tenir une place en demandant un travail personnel de rédaction sur un sujet donné, sur une durée du semestre par exemple. Certes, un rapport est demandé à l'issue du stage de deux semaines, mais ce pourrait être l'occasion de demander une réflexion et une recherche personnelle sur un problème de droit rencontré pendant ce stage.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est inscrite au cœur du cursus de formation et confortée par les conférences-métiers. On peut regretter l'absence, dans le dossier, des noms des conférenciers sollicités régulièrement ainsi qu'un calendrier de ces interventions, même s'il est fait référence aux fonctionnaires de la gendarmerie, de la préfecture maritime ou de la santé. De même, il est fait appel à des professionnels en début d'année pour présenter leurs métiers aux étudiants, sans doute dans le but de les sensibiliser aux concours qu'ils pourraient préparer. Cette partie de la professionnalisation n'est malheureusement pas assez valorisée ou décrite dans le rapport d'autoévaluation et inscrite comme telle dans le cursus ; sans doute, l'obligation d'attribution des crédits européens expliquerait la difficulté rencontrée pour y faire figurer toutes ces interventions ponctuelles.</p>
Place des projets et stages	<p>La <i>LAP</i> de l'UBO impose, à l'instar des autres, un stage aux étudiants, mais c'est ce qu'il est convenu de dénommer « un stage de découverte » dans la mesure où sa durée est de deux semaines (ailleurs, il est obligatoirement d'une semaine, avec des possibilités de prolongation, pour en faire un stage d'acquisition de compétences, mais alors l'étudiant prend cela sur son temps personnel). Il n'est pas précisé si l'étudiant peut aller au-delà des deux semaines et dans quelles conditions. Il s'agit donc de donner l'occasion à l'étudiant, français ou étranger, de découvrir l'administration. Il serait intéressant de savoir comment les étudiants étrangers trouvent leur lieu de stage et si le stage peut être plus long pour eux, vu l'objectif non-dit d'exportation vers d'autres lieux de pratiques administratives françaises. De ce point de vue, on peut s'interroger sur l'existence d'un réseau d'administrations vers lesquelles orienter les étudiants.</p> <p>Ce stage donne lieu à un suivi sur place et à la rédaction d'un rapport ; ce pourrait être l'occasion d'une initiation à la recherche.</p>
Place de l'international	<p>Il a existé une période où on a pensé que les IPAG ne pouvaient accueillir d'étrangers dans la mesure où ils préparent aux concours de la fonction publique française. Aussi, cela pourrait paraître un paradoxe que la <i>LAP</i> de l'UBO soit très ouverte à l'international ; il s'agit même d'une active politique de sa part. Aussi, accueille-t-elle des étudiants venant de l'Université de Morelos au Mexique et y envoie-t-elle les siens. D'autres étudiants viennent de Thaïlande ou d'Allemagne. Avec le Mexique, il est instauré une bi-diplomation, ce qui signifie que les étudiants mexicains peuvent obtenir un diplôme de l'UBO et ceux de l'UBO obtenir un diplôme de l'Université de Morelos. Il n'est pas précisé si ces derniers vont suivre les enseignements de l'université mexicaine. L'ouverture vers l'Allemagne est récente, puisqu'elle ne date que de la rentrée 2015. Indubitablement, cette ouverture à l'international constitue une originalité et une richesse pour la <i>LAP</i>.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Comme indiqué plus haut, les étudiants ont des origines très diverses, de la deuxième année de droit en passant par les DUT, les BTS, sans oublier les reprises d'études, la formation continue et les étrangers. Ainsi donc, la formation est un lieu de confluence de toutes les personnes qui souhaitent intégrer l'administration publique ou souhaitent une progression de carrière. Cela représente une grande diversité et complique les méthodes d'enseignement. A ce titre, des remises à niveau devraient apparaître dans le cursus ; il n'en est rien.</p>

	<p>En revanche, il est proposé à chaque étudiant un enseignant-référent, ce qui permet un suivi personnalisé.</p> <p>L'entrée dans la <i>LAP</i> est acquise au vu d'un dossier examiné par une commission. Un test de niveau aurait pu être organisé, mais le fait que les effectifs ne sont pas trop nombreux ne l'exige sans doute pas ; aussi offre-t-on « sa chance » à chacun.</p> <p>Il n'est pas prévu de passerelles, mais cela ne semble pas nécessaire. En effet, si des étudiants souhaitaient rejoindre une filière de droit ou d'administration économique et sociale (AES) de même niveau en cours d'année, cela ne devrait pas poser de problèmes, dans la mesure où les diplômés dont ils sont titulaires devraient les y autoriser selon les modalités prévues par ces niveaux.</p> <p>Il n'existe pas non plus de système d'aide particulier à la réussite, pas plus au diplôme qu'aux concours : tout est inscrit dans le cursus.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Peu d'éléments ont été fournis par le dossier d'autoévaluation sur ces questions et ce qu'il en ressort, c'est que les modalités d'enseignement demeurent largement classiques. La dématérialisation n'est pas encore perçue comme un outil pédagogique ; seule une plateforme permet de faire passer des informations en ligne aux étudiants. D'autre part, dans le cadre de la <i>LAP</i>, l'IPAG de Brest veut s'associer avec celui de Poitiers pour l'animation d'une préparation aux concours à distance dans le cadre du Centre national d'enseignement à distance (CNED). On peut alors imaginer que des étudiants de Brest pourront suivre cette formation à distance. Une « Lettre de l'IPAG » numérisée permet de garder un lien permanent avec les étudiants. Il semblerait que l'instrument ne soit pas suffisamment exploité pour des compléments de formation et surtout pour garder le lien avec les anciens de l'Institut aujourd'hui intégrés dans la vie professionnelle.</p> <p>Il en résulte que les enseignements se déroulent en présentiel, avec un contrôle des présences pour lutter contre l'absentéisme. Cela est très important au regard du nombre d'étudiants en formation continue, en reprise de formation sur validation VAE et d'étudiants étrangers.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>En matière d'évaluation des étudiants, on retrouve les méthodes classiques, à savoir celles des examens de fin de semestre ou du contrôle continu. Ces examens et contrôles peuvent être écrits ou oraux. Leur organisation est déterminée par le conseil d'administration de l'IPAG et transmise aux instances supérieures de l'Université qui les valident. Le dossier d'évaluation est pour le reste laconique, se contentant d'indiquer que « les jurys respectent les dispositions légales et réglementaires ».</p> <p>Cependant, des aménagements à ces modalités de contrôle peuvent être sollicités par les étudiants handicapés.</p> <p>Il aurait sans doute été utile de préciser quelle place tiennent les éléments plus spécifiques aux <i>LAP</i> tels que la note de synthèse et surtout les exercices de grand oral.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier d'autoévaluation renseigne peu sur cette question et renvoie tout simplement au livret de l'étudiant. Or, il aurait été intéressant de savoir s'il existe un portefeuille des compétences qui pourraient être déclarées acquises suite à un contrôle écrit, ou oral ou les deux, devant telle ou telle catégorie d'enseignants. Une évolution semble cependant s'être produite en 2015, puisqu'un « livret de rentrée indique aux étudiants les compétences attendues et les objectifs des cours ».</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le manque de précisions et de statistiques ne permettent pas de formuler une appréciation utile. Du dossier, on devine qu'il revient aux services centraux de l'Université d'assurer le suivi des étudiants, sauf qu'ici, ce suivi devrait être double : le suivi des étudiants en poursuite d'études (ce qui est relativement aisé) et le suivi des étudiants ayant réussi un concours (ce qui est plus difficile, car ces étudiants ne sont plus dans les circuits de l'université au moment où ils passent et réussissent leurs concours). Il conviendrait sur ce point d'insister auprès des étudiants de laisser des coordonnées pour qu'on puisse les suivre quand bien même ils ont quitté l'IPAG.</p> <p>Le rapport d'autoévaluation signale toutefois que « la plupart des étudiants poursuivent en master », sans être plus précis.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>D'après les éléments du dossier, jusqu'à la rentrée 2015, c'est l'équipe pédagogique qui tenait lieu de conseil de perfectionnement ; mais un véritable conseil de perfectionnement doit être mis en place en 2015-2016. Celui-ci doit associer enseignants, étudiants, personnels administratifs et membres extérieurs. Il est donc censé échanger sur la maquette de formation et éventuellement sur sa modification en fonction des évolutions des programmes des concours administratifs. La prochaine autoévaluation permettra sans doute de savoir ce qu'il en aura été.</p> <p>En ce qui concerne les procédures d'autoévaluation, le dossier fourni aux évaluateurs indique que : « Les étudiants évaluent les enseignements en répondant à un questionnaire, consultable en annexe, où ils pointent les points forts et les points à améliorer dans le souci d'efficience et de réussite ». Ce questionnaire n'a pas été trouvé dans les documents mis à disposition. Néanmoins, il aurait été intéressant de donner quelques statistiques concernant le nombre d'étudiants qui répondent au questionnaire et d'indiquer le nombre de satisfaits ou d'insatisfaits et par quoi.</p>
---	---

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des réponses des responsables de formations ou de composantes aux interrogations formulées dans les rapports et des commentaires sur les recommandations des experts.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**

Eléments de réponse aux rapports d'évaluation du HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	DEG
Type (Licence, LPro, Master)	Licence
Intitulé de la formation	Administration Publique
Responsable de la formation	Daniel LE GUYADER

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien :

- 1 SAENES responsable administrative, financière et de scolarité à 100%
- 1 ADJAENES pour le secrétariat à 80%
- 1 contractuelle pour le secteur social à 50%
- 1 contractuelle documentaliste et en charge du suivi des stages à 80%

Effectifs : taux de réussite

2015/2016 : au diplôme 80%
Aux concours : admissibilité 71% admission 55%

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation :

En l'absence d'enseignants titulaires, l'IPAG s'appuie sur le vivier des enseignants-chercheurs de l'UBO et de ses laboratoires (Droit, Economie, Lettres). En fonction de la variété des concours, l'IPAG fait appel à des intervenants professionnels.

Pour conclure, l'IPAG s'engage dans un cadre de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la communauté à fournir toute information complémentaire et à mobiliser les ressources en vue de la réussite de ses étudiants aux concours. C'est ainsi qu'un processus de rapprochement avec l'Université de Nanterre et l'IRA de Nantes (création d'une CPI) vient d'être entamé afin de donner aux étudiants appuis et perspectives supplémentaires".

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE